

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 23 JUIN 1916

Les ménagères n'auront décidément pas de sucre pour faire des confitures. On leur en avait promis (1), mais il a disparu totalement de chez les négociants, et les magasins communaux n'en peuvent distribuer que quelques centaines de grammes par ménage. C'est une fameuse affaire dans Bruxelles ! Des gens mal informés parlent de spéculations et maudissent les accapareurs. En réalité tout le mal vient des agissements de la «*Centrale allemande des sucres*». A la dernière séance de la «*Centrale des récoltes* » présidée par le comte Rantzau, M. le député Tibbaut, délégué du Comité National, a fait, à cet égard, de significatives révélations.

Il reste à partager entre les communes du pays 30.000 tonnes de sucre constituant le reliquat de la fabrication de 1915. Cette répartition se fait par l'intermédiaire des «*Kreischefs* », c'est-à-dire des commissaires civils d'arrondissement, et c'est le bureau central de répartition institué par les Allemands qui donne les instructions. Le sucre sort des usines belges à 73 francs les cent kilos. Mais il est facturé aux communes à raison de 92 à 93 francs, soit une différence de 20 francs par sac. Si

l'on admet que les frais de transport et autres s'élèvent à 10 francs, ce qui est exagéré, il reste encore un gain de 10 francs par sac, soit, pour 30.000 tonnes, un bénéfice net de 3 millions.

Où sont allés ces 3 millions ?

Est-ce pour tâcher de dissimuler cette opération que les répartiteurs allemands ont donné aux fabricants belges certains ordres n'ayant aucune espèce de logique ? Par exemple, la Raffinerie Tirlemontoise a été chargée de fournir à la Ville d'Anvers la part qui lui revenait dans le reliquat de la fabrication, et l'on fait livrer par un industriel bruxellois les quantités revenant à la ville de Tirlemont ! (2).

Autre fait curieux :

L'autorité allemande a fait savoir à tous les grands distillateurs, MM. Carbonelle, Wittouck, Duchâteau, etc., qu'elle saisissait leurs mélasses. Elle les oblige à les livrer à raison de 12 francs les 100 kilos à la Centrale des sucres. Les fabricants de levure, ayant besoin de mélasse pour leur industrie, ont dû s'adresser à l'autorité allemande. Celle-ci a consenti généreusement à leur fournir la mélasse, mais à 30 francs au lieu de 12.

Bénéfice net : 18 francs !

L'accord avec les fabricants de levure s'étant fait verbalement, il ne restera malheureusement pas trace de cette magnifique opération. Mais on devine l'étendue du profit puisque l'affaire a porté sur des millions de kilogrammes.

(1) Voir 16 mai dernier :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160516%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Fin décembre 1918, on évaluait, dans certains milieux belges, à 65 millions de kilogrammes la quantité de sucre qui, durant l'occupation, a été enlevée à la Belgique pour être expédiée en Allemagne.

Voir aussi WHITLOCK, Brand ; « *Commerce et corruption* » (chapitre XV de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; Paris ; Berger-Levrault ; 1922, pages 340 à 342 :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2015.pdf>